



DOSSIER DE PRESSE

16 juin 2023

La Ville de Limoges établit son plan LIMOGES EAU DURABLE



Contact presse Ville de Limoges :
Claire GLÉDEL
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)

 /villedelimoges

 @VilleLimoges87

 7ALimoges

 villedelimoges

 /ville_de_limoges

 Ville de Limoges



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Pourquoi un plan LIMOGES EAU DURABLE ?

Ces deux dernières années, la Ville de Limoges a été confrontée à de nouveaux aléas climatiques (orages de grêle, retrait des argiles avec classement en catastrophe naturelle). Les arrêtés préfectoraux sur les interdictions d'usage de l'eau l'été sont désormais récurrents.

L'article L211-1 qui définit la politique de l'eau en France a évolué en 2006 et 2016 pour prendre en compte la nouvelle donne en matière de ressource : longues périodes de sécheresse et périodes de pluies intenses dues au dérèglement climatique. Cependant, à l'échelle de la communauté urbaine, comme à celle du pays, l'utilisation de l'eau potable pour des usages ne le nécessitant pas n'est plus soutenable.

La facture d'eau de la Ville s'élève en 2022 à environ 693 000 € TTC pour une consommation annuelle de 255 600 m³ pour l'ensemble du patrimoine municipal (hors bâtiments CCAS), soit 370 sites et 413 points de branchement.

Dès 2014, la Ville de Limoges a questionné ses usages et entrepris de nombreuses évolutions pour gérer la ressource :

- choix de plantes vivaces ou résistantes aux sécheresses et peu consommatrices d'eau dans les espaces verts ;
- récupération de l'eau de pluie pour le maraîchage de la Ville Nourricière et l'arrosage des parterres ;
- utilisation de ganivelles autour des arbres avec compostage sur place ;
- PLU vertueux qui a rendu 700 hectares aux espaces agricoles et aux espaces naturels en particulier les zones humides ;
- règlement de PLU qui impose le maintien d'un minimum de végétalisation sur les parcelles des particuliers (10 % de la parcelle) ;
- une artificialisation très maîtrisée ;
- la récupération d'eau dans tous les projets de la Ville (Noues, etc.) ;



Mise en place de ganivelles autour des arbres



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DOSSIER DE PRESSE

Le plan LIMOGES EAU DURABLE

- désimperméabilisation des cours d'école et partout où cela est possible ;
- arrosage des espaces verts et des stades avec de l'eau de récupération (citerne d'eau de pluie, piscines, eau de l'aquarium) ;
- suppression des produits phytosanitaires ;
- politique d'achat de produits écophyto pour le nettoyage ;
- élimination des perturbateurs endocriniens dans les crèches et les écoles maternelles, les ALSH, etc.



Désimperméabilisation de la cours d'école Condocet-Roussillon

L'EAU DE L'AQUARIUM DU LIMOUSIN BIENTÔT RÉCUPÉRÉE

L'eau de vidange de 2 bassins de l'Aquarium du Limousin (contenant jusqu'à 3 m³ d'eau) va également être récupérée, deux fois par semaine, par la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité de la Ville de Limoges. Cette eau, chargée en minéraux, sera bénéfique pour le développement des plantes qui seront arrosées avec.



Récupération de l'eau de piscine pour l'arrosage des espaces verts et des stades



Arrosage des espaces verts et des stades avec l'eau récupérée dans les piscines



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DOSSIER DE PRESSE

Le plan LIMOGES EAU DURABLE

Pour aller plus loin et protéger cette eau précieuse, la Ville porte l'ambition de réduire de 10 % les consommations d'eau potable d'ici 2030, d'améliorer la qualité de l'eau, de protéger les milieux, de recycler et réutiliser l'eau, d'assurer la disponibilité de la ressource pour tous.



Cuve de récupération d'eau aux serres de la Vergne



Bassin de récupération d'eau aux serres de la Vergne

LES RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE DÉJÀ INSTALLÉS

La Vergne : 6 cuves enterrées de 70 m³, 1 bassin de 1 040 m³, 1 cuve de 100 m³

Saint-Lazare : 1 récupérateur de 100 m³, 1 récupérateur de 400 m³

Parc des Étoiles : 1 cuve enterrée de 10 m³

Émailleurs : 1 cuve enterrée de 30 m³

À VENIR :

Centre de loisirs Uzurat : 30 m³

Palais des sports Beaublanc : 200 m³

Restaurant scolaire Bénédictins : 10 m³

École Condorcet-Roussillon : 20 m³

Espace Robert-Hébras : 20 m³

École Blanchot : 8 m³



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Les mesures du plan LIMOGES EAU DURABLE

Dans le cadre de ses engagements au travers de la Charte des Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 de l'ONU, du PCAET de Limoges Métropole, de l'adoption de la Déclaration de Paris en 2020, de la signature de la déclaration d'Edimbourg sur la biodiversité en 2020 et avec Cities Race to Zéro en 2020 et 40 cities for climate en 2020, **la Ville souhaite adopter un plan LIMOGES EAU DURABLE structurant pour l'avenir.**

Celui-ci s'inscrit en complémentarité du plan EAU 2023 du Gouvernement présenté en avril 2023 et du Projet « Territoire en Transitions Hydrique » de Limoges Métropole. Il s'inscrit dans le SAGE Vienne, portée par l'EPAGE « syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne » et Limoges Métropole. Il sera présenté au prochain conseil municipal, le 27 juin.

CE PLAN EST DÉCLINÉ EN 5 AXES :

► Usage sobre et qualité de l'eau potable par la Ville de Limoges : de la donnée au plan d'action

- En équipant les bâtiments de sous compteurs pour mesurer les prélèvements ;
- En établissant un bilan détaillé des consommations d'eau de la Ville de Limoges ;
- En réalisant un plan de sobriété avec toutes les directions de la collectivité.

► Soutenir la sobriété des usagers

- Aide à l'achat de récupérateurs d'eau en complément des aides d'État, jusqu'à 100 € par foyer plafonnée à 50 % du prix d'achat du matériel. La Ville dédie une enveloppe de 50 000 € pour cette action ;
- Évolution du règlement de PLU pour avoir un récupérateur d'eau dans chaque nouveau bâtiment construit dès lors qu'il y a un espace vert ;
- Évolution des règles d'urbanisme (PLUI) en faveur de mesures fortes sur la désimperméabilisation et l'usage d'eau de récupération pour l'eau des toilettes, le lavage des sols et le lavage du linge comme la loi le permet depuis 2008 ;
- Dans l'esprit de la Journée sans voiture, proposer au CME (Conseil municipal des enfants) de réfléchir à une nouvelle action emblématique sur les économies de la ressource.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

► Préserver et optimiser : pilotage à distance de l'alimentation en eau des sites et bâtiments municipaux

La Ville de Limoges met en place un système de supervision et de pilotage à distance en temps réel de l'alimentation en eau des sites et bâtiments de la collectivité.

Il s'agit d'installer les dispositifs brevetés *On Connect Switch* dits « d'intelligence embarquée », couplés à un logiciel de supervision et pilotage, en aval du compteur de facturation, sur la partie du réseau dont la Ville est propriétaire.

Cette action permet de répondre aux enjeux suivants :

- Améliorer la performance énergétique en réduisant la facture d'eau avec un meilleur suivi des consommations des bâtiments équipés (actuellement, le relevé n'est que semestriel et l'évaluation du surcoût lié aux fuites n'est pas possible par méconnaissance de la date de début de l'incident. À titre indicatif, sur une année glissante entre 2021 et 2022, le dégrèvement lié aux fuites d'eau dépasse les 10 000 m³),
- Protéger les bâtiments et leurs équipements, en prévenant le risque de fuite ou de dégât des eaux en résultant (coupure automatique en cas de fuite avérée),
- Être alerté en temps réel en cas de fuite avérée.

De plus, elle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'axe sobriété du plan eau de la Ville de Limoges et en prévision de la fin progressive de l'application du tarif dégressif de la redevance eau.

Au regard des critères de l'importance du volume d'eau consommé, d'âge vieillissant du réseau, de la fréquence des fuites détectées et/ou du nombre de réseaux à sécuriser, six sites pilotes sont proposés :

- le groupe scolaire des Bénédictins (avec la crèche Jean-Gagnant),
- le groupe scolaire Gérard-Philippe (avec le restaurant scolaire et local associatif),
- le groupe scolaire Jean-Le-Bail (avec le restaurant scolaire),
- le complexe sportif de Buxerolles (terrains, vestiaires, club house et gymnase),
- le complexe sportif Saint-Lazare (terrains, vestiaires),
- le centre technique (avenue du Général-Leclerc).

Le coût d'installation du dispositif pour l'ensemble de l'équipement de ces sites est évalué à environ 40 000 € TTC, incluant deux années de maintenance et garantie matérielle.

L'économie attendue sur les pertes en eau évitées est estimée à environ 10 000 € (sans compter les économies en temps passé en réparation).

Un bilan technique et financier est prévu après une année d'utilisation avant l'amplification éventuelle du déploiement.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

► Innovation avec les lauréats du label Limoges Durable

En complémentarité avec les objectifs du plan Territoire en Transition Hydrique de Limoges Métropole, les lauréats du Label travailleront sur l'innovation en matière de traitement et de préservation de la ressource. (ODD 6, 13, 14, 15).

Une attention particulière sera portée à la question de l'utilisation des eaux pluviales et des eaux grises.

► Une ville d'Eau et de Nature

Nous allons connaître des moments de chaleur extrême et Limoges doit rester une ville d'eau et de nature. C'est dans cet esprit qu'elle porte notamment le projet des Bords de Vienne, la Forêt Urbaine Globale, ou encore les plantations d'arbres, les végétalisations et l'installation de bancs et robinet d'eau potable pour se désaltérer.

- Installation progressive des fontaines sèches, en ville et dans les quartiers pour lutter contre les effets des canicules et éviter le gaspillage d'eau potable et d'eau de secours ;
- Étude de la réhabilitation des trois aqueducs que compte la Ville depuis l'époque Romaine. Ces ouvrages partiellement détruits au fil des siècles drainent toujours jusqu'à 2500 m³ d'eau par jour.



Fontaine sèche place Fournier



Souterrains de la Règle abritant un réseau d'anciens aqueducs